

## Avis de publication

### **Règlement modifiant le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et modification de l'Instruction générale relative au *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif***

#### **Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient le Règlement modifiant le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « règlement »). Nous publions également la modification de l'Instruction générale relative au *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (l'« instruction générale »).

Le règlement a été ou doit être pris par chaque membre des ACVM, et sera mis en œuvre sous forme de règlement en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, et sous forme d'instruction dans les autres territoires. Nous prévoyons également que la modification de l'instruction générale sera adoptée dans tous les territoires.

Sous réserve de l'obtention de toutes les approbations ministérielles requises, le règlement et la modification de l'instruction générale entreront en vigueur le 1er juin 2005.

#### **Modifications corrélatives**

On trouvera en annexe le règlement et la modification de l'instruction générale. On peut également les consulter sur les sites Internet des membres des ACVM. Ce règlement et cette modification de l'instruction générale sont corrélatifs au projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, d'Annexe 81-106A1, *Contenu des rapports et annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds* et d'Instruction générale relative au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, également publié le 11 mars 2005.

#### **Questions**

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Anctil-Bavas  
Responsable de l'expertise comptable  
Direction des marchés des capitaux  
Autorité des marchés financiers  
Tél. : (514) 395-0558, poste 4373  
Courriel : [sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca](mailto:sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca)

Raymond Chan  
Accountant, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-8128  
Courriel : [rchan@osc.gov.on.ca](mailto:rchan@osc.gov.on.ca)

Vera Nunes  
Legal Counsel, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-2311  
Courriel : [vnunes@osc.gov.on.ca](mailto:vnunes@osc.gov.on.ca)

Irene Tsatsos  
Senior Accountant, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-8223  
Courriel : [itsatsos@osc.gov.on.ca](mailto:itsatsos@osc.gov.on.ca)

Noreen Bent  
Manager and Senior Legal Counsel  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : (604) 899-6741 ou 1 800 373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)  
Courriel : [nbent@bcsc.bc.ca](mailto:nbent@bcsc.bc.ca)

Christopher Birchall  
Senior Securities Analyst  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : (604) 899-6722 ou 1 800 373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)  
Courriel : [cbirchall@bcsc.bc.ca](mailto:cbirchall@bcsc.bc.ca)

Melinda Ando  
Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
Tél. : (403) 297-2079  
Courriel : [melinda.ando@seccom.ab.ca](mailto:melinda.ando@seccom.ab.ca)

Bob Bouchard  
Director, Corporate Finance and Chief Administrative Officer  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Tél. : (204) 945-2555  
Courriel : [bbouchard@gov.mb.ca](mailto:bbouchard@gov.mb.ca)

Wayne Bridgeman  
Senior Analyst, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Tél. : (204) 945 4905  
Courriel : [wbridgeman@gov.mb.ca](mailto:wbridgeman@gov.mb.ca)

**Le 11 mars 2005**